



Le Saint-Siège

DISCOURS DU PAPE BENOÎT XVI AUX PARTICIPANTS À LA 81^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'INTERPOL

Salle Paul VI

Vendredi 9 novembre 2012

*Illustres Autorités,
Mesdames et Messieurs,*

Je suis heureux de vous accueillir au terme de l'Assemblée générale d'Interpol, qui a réuni à Rome les représentants des organismes de police et de sécurité et les représentants de la politique et des Institutions des 190 États membres, parmi lesquelles, depuis 2008, se trouve aussi l'État de la Cité du Vatican. Je vous salue tous cordialement, et à travers vous, je désire adresser mon salut déférent aux personnalités institutionnelles de vos pays et à tous vos concitoyens, pour la sécurité desquels vous œuvrez avec professionnalisme et esprit de service. En particulier, je salue les ministres – le ministre de l'intérieur de la République italienne, qui s'est adressé à nous – et les membres des gouvernements qui ont tenu à être présents, le président d'Interpol et le secrétaire général, que je remercie pour les salutations qu'il nous a présentées.

Au cours de ces journées d'étude et de confrontation, vous avez porté votre attention sur le développement de la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité. Il est en effet important d'accroître la collaboration et l'échange d'expériences au moment où, au niveau mondial, nous assistons à une extension des sources de violence provoquées par des phénomènes transnationaux qui freinent le progrès de l'humanité. Parmi eux, l'évolution de la violence criminelle constitue un aspect particulièrement préoccupant pour l'avenir du monde. Non moins important est le fait que cet effort de réflexion associe les responsables politiques de la sécurité et de la justice, les organismes judiciaires et les forces de l'ordre, de façon à ce que chacun selon sa compétence, puisse accomplir un travail efficace favorisé par un échange constructif. En effet, les instances politiques, sur la base du travail des forces de l'ordre, peuvent identifier plus aisément les principales évolutions émergentes en référence aux risques pour la

société, et, par conséquent, sont à même de pouvoir donner les orientations législatives et opérationnelles adéquates dans le domaine de l'opposition à la criminalité.

À notre époque, la famille humaine souffre à cause de nombreuses violations du droit et de la légalité, qui aboutissent dans de nombreux cas à des faits de violence et à des actes criminels. C'est pourquoi, il est nécessaire de protéger les individus et les communautés par un engagement constant et renouvelé et à l'aide d'instruments adaptés. À ce sujet, la fonction d'Interpol, que nous pouvons définir comme un instrument de sécurité internationale, revêt une importance remarquable en vue de la réalisation du bien commun, parce qu'une société juste exige aussi l'ordre et le respect des règles nécessaires à une vie en commun civile, pacifique et sereine. Je sais que certains parmi vous accomplissent leur devoir dans des conditions quelquefois d'extrême danger et risquent leur vie pour protéger celle des autres et permettre la construction de cette vie en commun sereine.

Nous sommes conscients qu'aujourd'hui la violence se manifeste sous des formes nouvelles. À la fin de "la guerre froide" entre les deux blocs de l'ouest et de l'est, sont nées de grandes espérances, spécialement là où une forme de violence politique institutionnalisée a été arrêtée par des mouvements pacifiques qui revendiquaient la liberté des peuples. Toutefois, bien que certaines formes de violence semblent diminuer, spécialement le nombre des conflits militaires, il en existe d'autres qui se développent, comme la violence criminelle, responsable chaque année de la plus grande partie des décès par mort violente dans le monde. Aujourd'hui, ce phénomène est si dangereux qu'il constitue un grave facteur de déstabilisation de la société et, parfois, met à dure épreuve la suprématie même de l'État.

L'Église et le Saint-Siège encouragent tous ceux qui s'emploient à combattre cette plaie de la violence et du crime, dans notre réalité qui ressemble toujours plus à un "village global". Les formes les plus graves des activités criminelles peuvent être identifiées dans le terrorisme et dans la criminalité organisée. Le terrorisme, une des formes les plus brutales de la violence, sème la haine, la mort, le désir de vengeance. Ce phénomène, à partir d'une stratégie subversive typique de certaines organisations extrémistes visant à la destruction et au meurtre, s'est transformé en un réseau obscur de complicités politiques, en utilisant aussi des moyens techniques sophistiqués, des ressources financières considérables et en élaborant des projets à vaste échelle (cf. *Compendium de la Doctrine sociale de l'Église*, n. 513). De son côté, la criminalité organisée prolifère dans les lieux de la vie quotidienne et agit et frappe souvent dans l'obscurité, en dehors de toute règle ; elle réalise ses affaires au moyen de nombreuses activités illicites et immorales, comme la traite des personnes – une forme moderne d'esclavage – les trafics de biens ou de substances, telles la drogue, les armes, les marchandises contrefaites, jusqu'au trafic de médicaments, utilisés en grande partie par les pauvres, médicaments qui tuent au lieu de soigner. Ce commerce illicite devient encore plus exécrationnel quand il concerne les organes humains de victimes innocentes : elles subissent des drames et des outrages que nous espérons dépassés pour toujours depuis les tragédies du XXe siècle, mais qui malheureusement, réapparaissent à

travers les violences générées par les activités criminelles de personnes et d'organisations sans scrupules. Ces crimes brisent les barrières morales progressivement érigées par la civilisation et proposent une nouvelle forme de barbarie qui nie l'homme et sa dignité.

Chers amis, la rencontre d'aujourd'hui avec vous, agents de la police internationale, m'offre l'opportunité de rappeler une fois encore que la violence, sous ses diverses formes terroristes et criminelles, est toujours inacceptable, parce qu'elle blesse profondément la dignité humaine et constitue une offense à l'humanité entière. C'est donc un devoir de réprimer le crime, dans un cadre de règles morales et juridiques, car l'action contre la criminalité doit toujours être conduite dans le respect des droits de l'homme et des principes d'un État de droit. En effet, la lutte contre la violence doit certainement viser à endiguer le crime et à défendre la société, mais doit aussi viser au repentir et à la correction du criminel, qui demeure toujours une personne humaine, sujet de droits inaliénables et comme tel, ne doit pas être exclu de la société mais doit être récupéré. En même temps, la collaboration internationale contre la criminalité ne peut se limiter seulement à des opérations de police. Il est essentiel que même l'œuvre répressive nécessaire soit accompagnée d'une courageuse et lucide analyse des motivations sous-jacentes à de telles actions criminelles inacceptables ; il convient de prêter une attention spéciale aux facteurs d'exclusion sociale et d'indigence qui persistent dans la population et constituent un véhicule de la violence et de la haine. Un engagement particulier sur le plan politique et pédagogique est aussi nécessaire pour résoudre les problèmes qui peuvent alimenter la violence, et pour favoriser les conditions afin qu'elle ne naisse ni se développe.

C'est pourquoi, la réaction contre la violence et contre le crime ne peut être déléguée aux seules forces de l'ordre, mais demande la participation de tous les sujets qui peuvent influencer sur ce phénomène. Vaincre la violence est un engagement qui doit impliquer non seulement les institutions et les organismes concernés, mais la société dans son ensemble : les familles, les agences éducatives parmi lesquelles l'école et les réalités religieuses, les moyens de communication sociale et chacun des citoyens. Chacun a sa part spécifique de responsabilité pour un avenir de justice et de paix.

Je renouvelle aux dirigeants et à l'ensemble d'Interpol l'expression de ma gratitude pour son action, qui n'est pas toujours facile ni comprise par tous dans sa juste finalité. Ma pensée reconnaissante ne peut manquer de souligner l'appréciable collaboration qu'Interpol offre à la Gendarmerie de l'État de la Cité du Vatican, spécialement à l'occasion de mes voyages internationaux. Que Dieu tout puissant et miséricordieux vous éclaire dans l'exercice de vos responsabilités, qu'il vous soutienne dans votre service à la collectivité, vous protège vous et vos collaborateurs et vos familles. Je vous remercie de votre présence. Que le Seigneur vous bénisse !
